COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du protocole d'entente entre la République du Congo et l'Agence Française de Développement dans le cadre de la Facilité Adapt'Action pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris–mardi 19 juin 2018 à l'hôtel Radisson de Brazzaville

Mme Arlette Soudan-Nonault, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, l'Ambassadeur de France au Congo, Son Excellence Bertrand Cochery, et Lionel Cafférini, Directeur de l'Agence Française de Développement à Brazzaville, ont procédé à la signature d'un protocole d'entente entre la République du Congo et l'Agence Française de Développement dans le cadre de la Facilité Adapt'Action pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les effets du changement climatique font porter un risque majeur sur la réduction de la pauvreté et la prospérité des sociétés. Il y a urgence à agir en faveur d'un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, à tout mettre en œuvre pour stabiliser la température mondiale et adapter les économies et les sociétés aux effets d'un climat mondial déréglé.

L'accord de Paris sur le climat a marqué, de façon historique, en décembre 2015, la reconnaissance par les pays du Nord et du Sud de la nécessité de faire évoluer les modèles de développement actuels.

C'est dans cet esprit, que l'Agence Française de Développement a créé la Facilité Adapt'Action, pour un montant total de 30M€, afin d'accompagner une quinzaine de pays, dont le Congo, dans l'opérationnalisation par la mise en œuvre de sa contribution déterminée au niveau national.

Les événements qui se sont succédés à Brazzaville au cours de ces derniers mois : Brazzaville finance climat, 3ème réunion de l'initiative mondiale pour les tourbières, et tout récemment le 1er sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la commission climat du Bassin du Congo, ont rappelé, l'importance des écosystèmes du Bassin du Congo, leur fragilité face à des dynamiques économiques souvent difficiles à coordonner, et les enjeux qu'ils représentent, pour le Congo et sa population, pour la sous-région mais aussi pour la planète entière.

Par la richesse de leur diversité biologique et grâce à des conditions uniques, de sols, de climat et d'hydrologie, les écosystèmes du Bassin du Congo constituent l'un des instruments les plus puissants de régulation du climat de la planète. Pour cela, il faut les préserver.

Cette Facilité permettra notamment :

- Tout d'abord, de consolider la gouvernance climat du Congo

        - En appuyant l'élaboration d'un plan national d'action et d'investissement Climat (Plan Climat), concret et opérationnel ;
        - En soutenant les mécanismes de coordination nationale sur le climat ;
        - En renforçant les capacités du Ministère de l'environnement en diplomatie climatique.

    - Ensuite, de décliner la Contribution Déterminée Nationale en une ou deux politiques sectorielles adossées à des plans d'actions concrets. Il s'agira notamment d'appuyer l'élaboration :
        - d'un plan d'action et d'investissement agricole
        - d'un schéma directeur de gestion des inondations et de l'assainissement dans une ou plusieurs villes congolaises.

    - Enfin, de préparer des programmes structurants en finançant plusieurs études de faisabilité. Celles-ci restent encore à définir mais elles pourront par exemple concerner :
        - La formulation d'un programme prioritaire dans le secteur agricole ;
        - La préparation d'un programme de lutte contre les érosions côtières et urbaines ;
        - L'appui à la stratégie nationale forestière ;
        - La modernisation des services météorologiques.

L'objectif de cette facilité est en définitive d'outiller le Congo pour la mobilisation des financements climat, indispensables au déploiement d'une trajectoire de croissance et de développement bas carbone et résiliente aux changements climatiques.

Cette nouvelle initiative vient compléter les appuis déjà mobilisés par la France auprès du gouvernement du Congo, à travers notamment :

- les appuis bilatéraux de l'Agence Française de Développement, sur la conservation de la biodiversité, la gestion des forêts, l'accompagnement d'une agriculture durable et la lutte contre les inondations ;
- son engagement dans l'initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI) dont elle assure la présidence depuis novembre 2017.